

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2012

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 14 mai 2012, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, M. David Wager, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves Arnal, Adjoint ; Mme Nicole Oleï, MM Francis Dal, Eric Arnol, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Arnal pour M. Minard
Mme Oleï pour Mme Gauthier
M. Dal pour M. Bouhet
M. Arnol pour M. Sirand.

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand

En préambule de séance s'est déroulé le tirage au sort des jurés d'Assises en présence de Mme Gerbier, Maire de Venon et de Mme Goillot, Maire d'Herbeys.

Il est procédé ensuite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2012 qui n'appelle aucune remarque.

Puis les questions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des présents avec quatre pouvoirs de M. Arnal, Adjoint, de Mme Oleï et de MM Dal et Arnol, Conseillers Municipaux.

FINANCES

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- Une demande de subvention à la Métro au titre du fonds de solidarité territoriale destinée à financer des travaux et investissements inscrits au budget.

Présenté par Mme Françoise Gauthier, Conseillère Municipale Déléguée,

- Le montant des subventions versées aux associations

TRAVAUX

Présentées par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- Les modalités d'application de pénalités aux entreprises titulaires des travaux de réhabilitation du bâtiment sis à Poisat, rue Hector Berlioz, en raison de leurs absences aux réunions de chantier et/ou retards dans les travaux.

INTERCOMMUNALITE

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'agit d'un document d'urbanisme qui fixe pour les 20 ans à venir des orientations en terme d'aménagement et de développement d'un territoire, et détermine des objectifs et des prescriptions dans les domaines impactant la vie quotidienne, l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces...

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- d'une convention de partenariat pour l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans de la commune au Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eybens,
- d'une convention de partenariat avec la ville de St Martin d'Hères pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles Sud
- de renonciations à l'exercice du droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées pour des biens situés à Poisat,
 - copropriété des Primevères, au prix de 320 000 €
 - allée les Coquelicots, au prix de 270 000 €
 - 12, rue René Char, au prix de 470 000 €
 - 14, place des Roseaux, au prix de 285 000 €
 - allée Flora Tristan, au prix de 318 000 €

Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.